

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

- 1. Orientation théorique :** La thérapie cognitive-comportementale (TCC) qui s'appuie sur des données empiriques concrètes, propose des interventions brèves et efficaces, axées sur les difficultés présentes du patient. Elle vise à comprendre ce qui maintient le trouble présentement afin que l'individu modifie ses pensées et ses comportements. Le but de la thérapie est d'outiller le patient afin qu'il puisse appliquer au quotidien les enseignements reçus. De plus, ce type de thérapie demande une bonne collaboration entre le patient et le thérapeute, qui constituent une véritable équipe de travail.
- 2. Formation professionnelle :** Baccalauréat et maîtrise en psychologie.
Doctorat Médecine Expérimentale – Sciences Psychiatriques
(Spécialisation du traitement de la dépression saisonnière hivernale)
- 3. Durée :** Les séances ont une durée de 50 minutes.
- 4. Fréquences des séances :** La fréquence varie en fonction des besoins du client. Cependant, elle est habituellement d'une rencontre par semaine ou aux deux semaines pour débiter.
- 5. Montant des honoraires :** 110 dollars par séance.
- 6. Mode de paiement des séances :** Par argent comptant, chèque, carte de crédit ou débit.
- 7. Fréquence des paiements :** L'acquittement des frais de consultation se fait à la fin de chaque séance. Des intérêts de 2 % seront chargés mensuellement sur les comptes en souffrance depuis plus de 30 jours. Chaque chèque sans provisions entraînera des frais supplémentaires de 10 dollars.
- 8. Modalités d'annulation des rendez-vous :** L'annulation doit se faire 24 heures avant le moment prévu pour le rendez-vous. Il est possible de laisser un message sur la boîte vocale 24 heures sur 24. En l'absence d'annulation ou dans le cas d'une annulation effectuée à l'intérieur du délai de 24 heures, **la somme de quarante dollars devra être défrayée par le patient** pour pallier au frais administratifs.
- 9. Ponctualité :** Il est fortement recommandé d'arriver à l'heure à son rendez-vous puisque la psychologue ne peut dépasser le temps de 50 minutes alloué à une séance sans risquer de pénaliser les patients qui suivent. Les services sont facturés en fonction de l'heure prévue du rendez-vous et non de l'heure d'arrivée du patient.
- 10. Modification des reçus :** Aucune modification concernant les renseignements (par exemple : date, nature du service, nom du bénéficiaire dans une famille) ne peut être faite sur les reçus remis. L'article 58.3 du Code de déontologie rappelle qu'il est dérogatoire de « conseiller ou d'encourager à un client de poser un acte illégal ou frauduleux » et de « fournir un reçu ou un autre document indiquant d'une manière fautive que des services ont été rendus » (article 58.7). Au-delà du risque d'être impliqué dans un litige parce que la compagnie d'assurance pourrait considérer qu'un acte malhonnête a été posé, c'est la crédibilité du psychologue qui s'en trouverait affectée.
- 11. Modalités de remboursement par un tiers :** Vous devez acquitter chacune des séances et demander un remboursement à votre compagnie d'assurance ou votre organisme débiteur. Aucun frais n'est exigé pour l'obtention d'une preuve de services psychologiques rendus aux fins de remboursement par les assurances. Il est possible de vous faire rembourser les coûts de consultation par le biais d'un programme d'assurance collective à votre travail. Les services psychologiques sont également déductibles d'impôts. Les patients dont leur dossier est traité par un organisme gouvernemental (CSST, IVAC, SAAQ, etc.) sont exemptés de cette clause, le débiteur étant l'organisme.
- 12. Frais supplémentaires :** Des frais supplémentaires peuvent être exigés pour certains services spéciaux (séance plus longue, déplacement de la psychologue, transmission de documents, rédaction d'un rapport d'évaluation et d'évolution, utilisation de tests, entrevue téléphonique de plus de 15 minutes, etc.). Le patient sera alors informé des coûts au moment de sa demande.

- 13. Respect et tolérance :** Le dialogue se doit d'être respectueux pour chacun. Les manifestations de violence verbales ou physiques contre la psychologue ne seront d'aucune manière tolérées. Tout acte de vandalisme sera facturé au patient.
- 14. Confidentialité :** Toute entrevue entre le patient et son psychologue de même que les informations fournies dans le dossier du patient sont strictement confidentielles et sont protégées par le secret professionnel. Toute transmission d'informations à une tierce personne doit être faite suite à un consentement écrit de la part du patient. Toutefois, la loi sur la protection de l'enfance (DPJ) oblige la divulgation de tous mauvais traitements actuels ou prémédités sur des personnes mineures identifiées. La psychologue est également tenue de dénoncer un patient qui planifierait de commettre un acte criminel grave pouvant entraîner des blessures ou la mort de personnes. Cependant, un crime antérieurement commis ne sera jamais rapporté.
- 15. Avantages du traitement :** La psychothérapie est bénéfique pour la majorité des personnes dans le sens où elle amène souvent un fonctionnement social plus harmonieux, des environnements familial et professionnel plus adéquats, elle permet d'éliminer certaines pensées et comportements nuisibles, apporte une meilleure estime de soi, une gestion des émotions plus efficace et des relations interpersonnelles plus satisfaisantes. Plusieurs méthodes de traitement pourront être utilisées à travers le processus, notamment le questionnement, les exercices et jeux de rôles, les exercices auto-aidants entre les entrevues, etc. **La réussite de la thérapie dépend particulièrement des efforts du patient qui doit s'investir lors des séances et effectuer les exercices nécessaires entre les rencontres.** Généralement, entre 10 et 15 rencontres sont requises pour un traitement complet. Cependant, après quelques rencontres la majorité des gens ressentent un effet bénéfique.
- 16. Inconvénients :** Au cours des rencontres, il est possible que vous exploriez vos valeurs, vos croyances, vos relations, votre famille et que vous les remettiez en question. Le cheminement thérapeutique peut aussi vous faire vivre et revivre des émotions importantes et parfois bouleversantes telles que la tristesse, la colère, la peur, la culpabilité et l'anxiété. Il est important de se rappeler que ces émotions sont naturelles et normales et qu'elles contribuent fréquemment de façon importante à la progression du processus thérapeutique. De plus, celles-ci devraient s'atténuer au fil des rencontres.
- 17. Limites :** La psychologue ne peut garantir le succès de votre démarche thérapeutique. Toutefois, vous êtes toujours libre de la questionner sur ses compétences et son expérience. Un psychologue n'est pas un médecin. L'utilisation, la prescription, le choix, le dosage ou le sevrage des médicaments se décident entre vous et votre médecin. Cependant, il est important de faire part à la psychologue de toute prise de médication. Dans le cas où la psychothérapie ne serait pas le meilleur traitement pour vous, la psychologue a comme responsabilité de vous informer des traitements alternatifs.
- 18. Droit au retrait :** À n'importe quel moment, sans pénalité, le patient peut mettre un terme à la psychothérapie à condition de respecter le 24 heures pour l'annulation du rendez-vous. Il pourrait toutefois être pertinent de prendre le temps d'analyser cette décision avec votre psychologue. S'il y a retrait du traitement, les frais de service déjà encourus et les montants en souffrance devront être acquittés.

Je, soussigné(e), ayant été informé(e) des modalités reliées à la psychothérapie, accepte d'y participer. Les avantages et les risques probables, de même que les alternatives possibles m'ont été expliqués. Pour le moment, je n'ai pas d'autres questions. Je ne connais aucune raison médicale ou émotionnelle qui pourrait constituer un empêchement à ma participation. J'ai été informé(e) de mon droit de me retirer du traitement si je le désire.

Nom du patient (en caractères d'imprimerie) :

Signature du patient :

Date : ____/____/____

Signature du psychologue :

Date : ____/____/____